

Au Medef, une conseillère très bien payée...

Par Marie Huret, Corinne Lhaïk, publié le 21/01/2009 09:41 - mis à jour le 21/01/2009 12:16

Les honoraires annuels versés par le Medef à Rosine Lapresle, conseillère personnelle de Laurence Parisot, s'élèveraient à quelques 300.000 euros annuels. Une somme coquette pour un travail à mi-temps...

Selon nos informations, les honoraires annuels versés par le Medef à Rosine Lapresle, conseillère personnelle de Laurence Parisot, présidente de l'organisation patronale, s'élèvent à 300.000 euros TTC.

La somme est coquette pour un travail à mi-temps. Elle correspond, ramenée à un temps plein, au double des salaires les plus élevés du Medef (le poste de président étant bénévole). Interrogée par l'Express, Rosine Lapresle répond que ce qu'elle perçoit « est au minimum inférieur de 19,6 % en raison de la TVA ».

Au sein de l'institution patronale, le sujet est tabou. Dans son livre *Enquête sur le patronat* le journaliste [Guillaume Delacroix](#) raconte que Christian Baffy, alors trésorier du Medef, avait jugé « de son devoir d'obtenir des éclaircissements sur le rôle véritable de Rosine Lapresle [...] au Medef ».

Il écrit également que l'une des raisons du licenciement de Jacques Creyssel, directeur général, en juillet 2008, tient à la question des honoraires de la conseillère.

Visiblement, celle-ci a toujours su négocier ses tarifs. A la fin des années 1980, elle intervient comme graphologue auprès de la Banque internationale de placement et facture ses demi-journées de travail à un prix haut de gamme. Ce budget suscite des réactions et des discussions au sein de la banque. Le nombre de demi-journées sera finalement réduit, mais pas leur montant unitaire.